

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois octobre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GARDE, Maire.

Présents : Isabelle BECKER - Mickaël DUMAS - Joël FLACHAT – Patrick FOURNEL - Jean-Claude GARDE – Gérald GONON - Jean-Gérard MERLE – Damien PARET - Renaud PEURON - Chantal PIGNARD BOURGEY – Nelly PORTERON - Marie-Thérèse THEVENET

Absents excusés : Véronique POYET (ayant donné pouvoir à Joël FLACHAT) - Fabienne MERESSE (ayant donné pouvoir à Chantal PIGNARD BOURGEY) - André FRANC (ayant donné pouvoir à Jean-Claude GARDE)

Secrétaire de séance : Jean-Gérard MERLE

Le compte rendu du conseil municipal du 11 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1- Convention « illumination » avec le SIEL Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire

Monsieur Jean-Gérard MERLE, délégué au SIEL, présente le contenu de la délibération au conseil municipal :

CONSIDERANT que la commune ayant transféré la compétence éclairage pour les voies publiques à la Loire Forez Agglomération (LFA), elle a dû délibéré indépendamment pour le choix de la pose et dépose des motifs d'illuminations. La durée de cette option correspond à celle de l'adhésion de LFA.

CONSIDERANT que l'adhésion de LFA est arrivée à échéance le 31 décembre 2019, et que cette dernière a, par délibération du 10 décembre 2019, renouvelé son adhésion pour l'ensemble des 87 communes de l'intercommunalité, il convient donc de renouveler cette option pour une durée de 6 ans minimum. A l'issue de cette période l'adhésion se renouvelle par tacite reconduction annuelle. La campagne de pose et dépose de décembre 2019/janvier 2020 est incluse dans l'échéance précitée.

CONSIDERANT que le montant de la participation de la commune correspond à la facturation du nombre d'heures réalisées au coût horaire, soit 117,40 €, sur présentation du procès-verbal signé par la collectivité et l'entreprise effectuant la prestation de maintenance des installations.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1. DECIDE de renouveler l'option « pose et dépose des motifs d'illuminations », pour 6 ans minimum, à compter de la campagne d'illuminations de décembre 2020/janvier 2021.**
- 2. DIT que la commune s'engage à verser les participations annuelles correspondantes, pendant la durée d'adhésion.**
- 3. DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 et aux suivants.**

2- Climatisation du secrétariat

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux devis pour l'installation d'une climatisation dans le secrétariat de la Mairie :

<i>Entreprises</i>	<i>Montant TTC</i>
Astrée Genie Climatistion	2551,72 €
DERORY électricien à St Georges en Couzan	5409,73 €

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **approuve le devis de l'entreprise ASTREE GENIE CLIMATIQUE d'un montant TTC de 2551.72 €**
-
- **Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de solidarité et également à la Région dans le cadre du dispositif Bonus Relance.**

3- Installation d'un abri de voyageurs, route des collines

4-

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

L'abri est un modèle de base dit M1, de dimension : 3 m x 1,5 m.

La commune aura la charge d'exécuter le terrassement et la dalle en béton en respectant les caractéristiques transmises par la Région. Monsieur le Maire présente l'estimation qui s'élève à un montant de 1258 € HT.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **ACCEPTTE l'aménagement de l'arrêt de car Ribot situé au 739 route des collines ainsi que la fourniture et la pose d'un abri voyageur à cet arrêt, sur notre commune par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.**
- **ACCEPTTE l'estimation des travaux pour la réalisation de la dalle qui s'élève à 1258 € HT**
- **AUTORISE le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

5- Convention redevance spéciale pour la collecte, le transfert et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères pour les bâtiments communaux :

6-

Monsieur le Maire présente le projet de convention établit par le service déchet de Loire Forez Agglomération (LFA).

La facturation annuelle aura lieu en décembre 2020 sur la base des tarifs révisés en début d'année. Une estimation du volume des déchets a été effectuée par le service technique de la Commune en fonction des collectes pour chaque bâtiment : l'école, le local technique, la Mairie, la salle des fêtes, ainsi que le cimetière.

Le volume de la collecte sélective s'élève à 11 940 litres pour un coût de 179,10 € et les ordures ménagères à 19 800 litres pour 824.08 €.

Le montant total de la redevance est évalué à 1083.43 € pour l'année 2020.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 14 voix pour et 1 abstention, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

7- Panneaux de Beauvoir

Les randonneurs se baladent souvent sur la rue Jean de Neufbourg. Monsieur le Maire explique que des personnes se plaignent de la vitesse excessive des véhicules sur cette voie ombragée et particulièrement appréciée pour son caractère touristique avec la vue sur le Château de Beauvoir. Il propose l'installation de plusieurs panneaux : attention aux promeneurs.

Plusieurs conseillers municipaux souhaitent l'installation des panneaux de limitation de la vitesse à 50 km/h.

La commission voirie se réunira prochainement en collaboration avec le service de la voirie de Loire Forez Agglomération afin de déterminer la meilleure solution. La décision sera entérinée lors du prochain conseil municipal.

8- Réhabilitation de la salle des fêtes :

9-

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée du projet de réhabilitation de la salle des fêtes : Trois architectes ont été reçus en Mairie.

Plusieurs possibilités :

- 1- Démolition complète de la salle existante et reconstruction neuve pour un coût de 800 000 €
- 2- Travaux de réhabilitation sans architecte : avec aucune modification extérieure du bâtiment pour un coût de 220 000 €.
- 3- Avec le concours d'un architecte : rénovation à l'identique et agrandissement, désamiantage, mise aux normes pour un coût total de 350 000 €.

Le conseil municipal décide de limiter le coût du projet et d'exécuter la maîtrise d'œuvre avec les compétences de chaque conseiller municipal. Madame THEVENET Marie-Thérèse se propose pour rejoindre la commission bâtiment.

Le conseil municipal décide de créer une nouvelle commission.

La commission « réhabilitation de la salle des fêtes » est créée et composée des conseillers municipaux suivants :

Jean-Gérard MERLE, Joël FLACHAT, Damien PARET, Patrick FOURNEL, Gérald GONON, Chantal PIGNARD BOURGET et Marie-Thérèse THEVENT.

Monsieur Patrick FOURNEL intervient sur les possibilités de dépôt des dossiers de demande de subvention :

- Département de la Loire : enveloppe territorialisée (environ 50 000 euros)
- Préfecture : DETR
- Région : Bonus relance (dossier à déposer avant le 31 mars 2021)
- Contrat ambition région 20 à 30 %
- Loire Forez Agglomération : cercle vertueux d'économie d'énergie sous certaines conditions (approche thermique, adhésion SAGE, restitution de 25 % de l'aide sur une période de 5 ans).

10- Traversée du bourg

Monsieur le Maire présente le devis pour l'installation des feux automatiques qui s'élève à 22 000 €. Après avoir contacté différent service, Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que le projet de feux intelligents est illégal par rapport à la réglementation sur la signalisation routière.

11- Vitesse

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les résultats du comptage de la vitesse des véhicules au lieu-dit La Terrière.

Il est très étonné du résultat :

- Dans le sens Saint-Sixte/Arthun : seulement 1.3 % des véhicules roulent au-dessus de la vitesse autorisée 70 km/h (seulement 5 véhicules dont la vitesse est supérieure à 90 km/h et 8 entre 70km/ et 90km/h).
- Dans le sens Arthun/Saint-Sixte : 3.9 des véhicules sont en excès de vitesse

12- Entretien matériel technique

Monsieur le Maire explique que les pneus du tracteur étaient très endommagés. Ils ont été changés à l'avant et à l'arrière dans le courant du mois d'octobre.

13- Responsable randonnée :

Loire Forez Agglomération sollicite la commune pour la désignation d'un référent au niveau des chemins de randonnée. Son rôle consiste à vérifier et installer le balisage des parcours existants.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne Monsieur Patrick FOURNEL, référent randonnée au sein de Loire Forez Agglomération.

Questions diverses :

- Equipement de l'école : Monsieur Damien PARET présente au conseil municipal le projet d'acquisition d'un tableau numérique interactif, avec un écran de 160 cm de diagonal, pour l'école d'Arthun. Le projet sera porté par l'association du Sou des écoles en partenariat avec la commune et le conseil départemental de la Loire. La différence entre le montant de l'acquisition et la participation du département fera l'objet d'une subvention.
- Entretien des espaces verts : Monsieur le Maire explique la nécessité de revoir l'arrosage des plants en période estivale. Il propose que la commission se réunisse afin de définir une nouvelle organisation pour économiser l'eau et optimiser le temps passé par l'employé communal pour cette tâche. Il faut réfléchir pour implanter des espèces moins gourmandes en eau par exemple miscanthus, lierres, etc...
- Toilettes publiques : La finition des peintures extérieures des toilettes publiques sera effectuée par Christophe, agent technique.
- Le débroussaillage des chemins est prévu courant novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.

Isabelle BECKER

Mickaël DUMAS

Joël FLCHAT

Patrick FOURNEL

Jean-Claude GARDE

Gérald GONON

Jean-Gérard MERLE

Damien PARET

Renaud PEURON

Chantal PIGNARD BOURGEY

Nelly PORTERON

Marie-Thérèse THEVENET